



MARJAL

Costa Blanca

Eco Camping Resort



www.marjalcostablanca.com

Guía de Usuario

AP7. Salida 730 (Catral-Crevillent)
03330 Crevillente (Alicante) - España
Tfno. 965 48 49 45

Guide de l'utilisateur

1. SYSTÈME DE RÉSERVE :

Le site vous demandera un paiement à l'engagement quand vous aurez fait la réservation. Il peut être effectué par virement bancaire, espèces ou carte de crédit.

EMPLACEMENTS :

Pour la réservation un paiement à l'avance de 50 € sera demandé (le week-end) et 100 € (au-delà de 61 jours du séjour) est nécessaire.

BUNGALOWS:

Le paiement est demandé à l'avance est du 25 % de la valeur totale de la réservation .Pour les réservations effectuées moins de 7 jours à l'arrivée, le paiement se fait par carte de crédit.

2. ACCÈS CAMPING :

L'accès à la zone de camping est réservé exclusivement pour les clients qui ont effectués une réservation.

Les services complémentaires du camping et de ses différents secteurs d'activité sont disponibles pour les clients séjournant et les clients de l'extérieur si ceux-ci ont payés l'entrée.

DROIT D'ENTRÉE:

La direction du Camping se réserve le droit d'annuler l'admission de contrat et les clients qui ne respectent pas le règlement intérieur de l'établissement, qui troublent la paix et la non conformités aux règles de base de la coexistence sociale et de l'éducation, ne respectant pas le règlement de l'établissement touristique intérieur.

Toute personne qui va au Camping doit se conformer à cette réglementation et les dispositions contenues dans la législation.

CHECK IN – REGISTRE D'ENTRÉE :

Seulement seront admis les personnes qui vont s'engager dans l'activité de camping. Les mineurs de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés par un adulte responsable



pour le comportement de l'enfant ne seront pas admis. Au moment de la formalisation du check in, il faudra la présence de toutes les personnes qui séjourneront dans notre établissement, et devrons remettre la carte d'identité et celle de ses compagnons et signer obligatoirement les documents nécessaires pour l'enregistrement, le tout en conformité avec la législation actuelle. A l'entrée, ils recevront un bracelet pour toutes les personnes âgées de plus de 16 ans (qui paieront une caution de 10 €) personnel et non transmissible. La perte de la même aura une charge de 10 €.

3. SÉJOUR D'ENGAGEMENT :

Le contrat sera signé par le client, en acceptant les conditions et les modalités de celle-ci.

Le titulaire de la fiche du séjour doit être majeur et sera responsable de tous les actes et les dommages qui peuvent causer lui et ses compagnons.

4. PARCELLES RÉSERVÉS:

L'heure d'arrivée est de 13:00 à 23h00.

Le numéro maximum d'occupants par parcelle est de 6 y compris les enfants. La parcelle doit être libérée avant 12:00 sauf autorisation préalable.

Emplacements réservés. Règles à suivre pour le placement correct :

L'attribution des places se fera à l'arrivée, en occupant le terrain pour chaque parcelle, après avoir laissé l'espace pour la voiture, impossible d'occuper une autre parcelle qui n'est pas la vôtre ou en occupant la voie publique, les changements d'emplacement devront être préalablement autorisés par la réception.

Il sera obligatoire de garer les véhicules dans chaque parcelle, il est strictement interdit de stationner sur les routes, les voies publiques, les espaces communs, des bungalows et au parking extérieur.

5. BUNGALOWS:

- L'horaire d'entrée sera de 17.00h à 23.00h.
- Le Bungalow doit être libéré avant 12h00, sauf par autorisation préalable du directeur.
- Numéro de carte de crédit est demandé (en son absence € 60 en espèces) à titre de dépôt.
- Vous pouvez occuper le bungalow disponible une fois que le contrat est signé à l'entrée dans lequel le numéro de l'hébergement est spécifié.
- Il n'est pas autorisé à installer tente ou autre chose (par exemple, pour les enfants ...) dans l'espace situé derrière ou aux alentours du bungalow.

- Les serviettes sont changées tous les 3 jours et les draps une fois par semaine.
- Tous les logements disposent d'un inventaire avec tous les ustensiles disponibles. S' il manquerait quelque chose, s'il vous plaît avertissez la réception pour son remplacement.
- Dans le cas où l' arrivée sera postérieur ou le départ avant le séjour le contrat devra être payé dans sa totalité.
- Une fois installé dans le bungalow il ne sera remboursé aucun montant du total du séjour réservé.

6. PAIEMENT DE VOTRE SÉJOUR ET SORTIES :

Le calendrier de facturation est de 08:00-21:00.

Si vous vous logez en Bungalows, le paiement doit être payé dans sa totalité à l'arrivée.

Si vous vous logez en emplacement, le paiement des parcelles sera comme indiqué dans le prix convenu, sauf accord pour d'autres conditions. Dans tous les cas, la propriété peut demander le paiement à l'avance.

7. POLITIQUE D' ANNULATION DE RÉSERVATION :

BUNGALOW Y PARCELAS

Si vous annulez votre réservation 7 jours ou moins avant l'arrivée, la caution sera intégralement disponible par l'établissement. Si l'annulation est faite entre 8 et 30 jours à l'avance, 50 % seront remboursés au client, si l'annulation est faite plus de 30 jours à l'avance, 90% seront remboursés au client.



8. HEURES DE REPOS :

- Afin de ne pas déranger les voisins, téléviseurs, radios, etc. ... devront avoir un faible volume.
- En dépendant la saison, sont considérées comme heures de repos et il devrait s'adapter les comportements : Haute saison : 01.00h à 7,00 h en basse saison : à partir de 12h00 à 07.00h.
- Les barrières du camping seront fermés de minuit jusqu'à 7h00 pendant ces heures aucun véhicules peut entrer ou quitter le camping, sauf urgence préalablement autorisé.
- Les heures de sieste doivent être respectées, de 15h00 jusqu'à 17h00.

9. VÉHICULES :

Le véhicule doit être correctement enregistré pour avoir accès au camping. Les barrières automatiques fonctionnent comme avec les conditions du contrat.

- La vitesse de tous les véhicules est limitée 10 kilomètres par heure.
- L'entrée dans le site de tout véhicule à moteur ou de la location n'est pas autorisée, et l'utilisation de scooters motorisés / électrique de moins de 16 ans et l'utilisation des mini- motos et quads dans tous les cas.
- La direction du Camping a le pouvoir absolu d'interdire de passer tout véhicule qui fasse un bruit excessif.

10. ANIMAUX DOMESTIQUES :

- Les chiens doivent être correctement contrôlés, attachés et muselés et être accompagnés d'un passeport de santé (remplace la carte de santé) lorsque vous voyagez à travers la zone de l'Union européenne, tandis que sur le territoire de la Communauté de Valence, quel que soit le lieu de résidence. Le passeport doit certifier les vaccins et autres traitements et l'identification des animaux efficace (art. 1 du décret 49/2005 de la Généralité Valencienne et le règlement 998/2003 du Parlement européen et du Conseil), à l'arrivée le passeport doit être présenté à la réception.
- Vous devriez éviter de les laisser sans attention et ne pourront jamais être en liberté.
- L'accès ou l'interdiction des mêmes aux différents établissements doivent être indiqués à l'entrée, l'accès aux toilettes n'est pas autorisé pour les animaux, piscines, salle de sport/ spa, restaurants, bar / pub, supermarché et d'autres installations, sauf ceux qui sont permis pour eux, qui seront préalablement signalés.
- Il faut éviter qu'ils fassent ses besoins à l'extérieur des limites du site prévu pour eux et leurs besoins dans tous les cas être ramassés.
- Nous disposons d'une salle de bain pour les animaux de compagnie (animaux WC) se trouve dans chaque bloc sanitaire.
- Les races de chiens considérés comme potentiellement dangereux porteront une muselière (Akita Inu, American Staffordshire Terrier, Doberman, Doge Argentin, Fila Brasiller, Pitt Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier et Rottweiler).
- Le tout en conformité avec les dispositions de la RD 119/2012.
- Le maximum par parcelle est de 2 chiens.
- Il est complètement interdit l'accès aux animaux dans les bungalows.

11.GAZ:

- C'est de caractère obligatoire d'avoir le certificat d'installation butane ou propane, en le présentant à la réception pour demander un changement de récipient ou une nouvelle location de bombonne.
- Le site décline toute responsabilité, c'est l'obligation du client d'avoir un certificat en vigueur de gaz.

12.INSTALLATION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ :

- L'électricien officielle du camping est la seule personne autorisée à examiner les dégâts. Pour des raisons de sécurité les portes des armoires doivent être fermées à clé.
- Les câbles électriques doivent avoir la prise de terre et doivent être correctement isolés.
- Ne sont pas autorisés les raccordements à l'extérieur.
- Chaque parcelle dispose d'une seule prise.

13.TOUS LES ÉLÉMENTS LIÉS AUX INSTALLATIONS :

- Il est complètement interdit d'installer des éléments qui ne correspondent pas à la bonne utilisation et régulière du séjour temporaire dans un camping (Camping décret réglementaire 119/2002 de la Communauté de Valence) expressément interdit des clôtures, des stores (sauf les éléments installés par le camping) , et tout élément fixe qui n'a pas été autorisé par la Direction du Camping .
- Il n'est pas permis l'utilisation des propres machine à laver et sèche-linge dans les blocs sanitaires ou suspendre les vêtements dans des endroits non autorisés et aux arbres non plus ce n'est pas autorisé pour cela, nous avons à votre dispositions des étendoirs en laissant une caution (dépôt de 15 €), donc
- Ce qui précède constitue un motif suffisant pour la résolution d'un contrat de séjour sans droit à aucune indemnité.

14. BARBECUE :

L'utilisation de barbecues est autorisée dans l'emplacement, en utilisant bien entendu du charbon et ne sera jamais jeté par terre. Si vous voulez utiliser du bois, nous disposons d'une zone de barbecues commune près des terrains de sport.

15. JEUX / SPORTS:

Afin d'éviter le dérangement des autres campeurs, les jeux et sports devront se faire dans les zones désignées à cet effet. L'utilisation de pistolet à boule, laser et d'autres jeux dangereux sont interdit.



16. . ZONE COMMUNES :

- Il ne sont pas permis la circulation des vélos, patins, planches à roulettes, scooters et autres véhicules non - motorisés dans les espaces publics (place, blocs sanitaires, restaurant avec terrasse et pub ...)
- Nous disposons des zones habilitées (stationnement pour vélos et pour ce genre de véhicules).
- Voir les règles sur les panneaux d'informations du camping.

17. PISCINES EXTÉRIEURES :

- Il est obligatoire de se doucher avant de se submerger dans la piscine. Tous les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte qui assume l'entière responsabilité.
- L'utilisation de bouée n'est pas autorisée dans aucune des piscines.
- Les lunettes de plongées sont autorisées à condition qu'ils ne soient pas en verre ou autre matériel fragile.
- Il n'est pas permis dans toutes les piscines : nager avec les tee-shirts, sous-vêtements, lunettes de soleil, chaussures, serviettes et autres objets.... Ni l'utilisation de pistolets à eau, vélo ou en trottinette. Ce sera un motif d'expulsion immédiate des piscines, tout acte brusque qui peut déranger les autres clients.
- Il n'est pas permis l'entrée des animaux domestiques dans l'enceinte des piscines.
- Toboggans : Vous êtes seulement autorisé de descendre un derrière l'autre assis en avant. Il est interdit de gêner le passage ou de s'arrêter en plein milieu de celui-ci.
- N'est pas autorisé dans les locaux de la piscine l'entrée d' aliments et boissons, ou parasols, des chaises ou des chaises longues.
- Les chaises longues dans certaines périodes de l'année peuvent être payantes.

18. ASSURANCE:

Chaque campeur doit avoir une assurance de responsabilité civile pour les dommages causés par leurs caravanes ou des éléments de camping à d'autres campeurs ou au même camping, par conséquent, en conformité avec la législation actuelle, nous recommandons d'avoir la caravane assurée:

- Caravane de moins de 750 kg est inclus dans l'assurance du véhicule de remorquage.
- Caravane plus de 750 kg doit avoir sa propre assurance spécifique.
- Le site n'est pas responsable en cas de vol ou de soustraction de toutes sortes se produisant dans le camping et parking d'entrée, demandant la coopération des clients sur le point de prendre les précautions nécessaires.
- En outre, le site n'est pas responsable des dommages causés par force majeure ou toute autre cause indépendante de la société, tels que les dommages causés par les intempéries ou de phénomènes naturels, tels que : la résine des arbres, la pluie, vent, inondation, incendie, etc., ou si le véhicule du client est endommagé en heurtant les bordures, les arbres, etc.

19. VISITE AUX CLIENTS LOGÉS AU CAMPING

- Visite aux clients logés au camping
- On admettra uniquement la visite de personnes qu'ils ont comme familiales et (ou) des amis logés au Camping
- À l'arrivée de la visite, la réception sollicitera la présence du titulaire de la parcelle et (ou)

BUNGALOW.

- Tous les visiteurs devront avoir un bracelet identificatif pour pouvoir jouir des installations, ils paieront un prix préalable selon la saison.
- La visite gratuite a une durée maximum de 1 heure et il devra déposer à la réception un document officiel (D.N.I. ou un passeport). Surpassée l'heure, il sera soumis à un tarif.
- L'horaire de visite est jusqu'à 23.00h.
- Il n'est pas permis d'introduire dans le camping des personnes non logées à lui sans l'autorisation préalable de la direction

VÉHICULES

- Les visites n'ont pas de droit d'entrer aucun véhicule dans la zone de campée du camping. Le stationnement dans le parking de l'entrée est soumis à une disponibilité

Engagement environnemental avec Marjal Costablanca Eco Camping Resort

1. ARBRES

Il n'est pas permis d'attacher des cordes aux arbres, par la santé des mêmes. Nous avons des étendoirs à sa disposition. Demander à la Réception.

2. EAUX USÉES

- Les WC chimiques situés dans les blocs sanitaires sont destinés pour ça.
- Il doit s'utiliser correctement des points d'évacuation d'eaux usées pour éviter qu'ils se jettent des substances qui peuvent empêcher le traitement des eaux usées.

3. LAVAGE VOITURE

- Le camping dispose d'un laveur de voitures dans la zone du parking d'entrée, seul endroit permis pour les laver.

4. ORDURES / RECYCLAGE DÉCHETS

- Il se rappelle que le Camping possède un système de recyclage de Déchets, utilisez-le d'une forme correcte. Des containers : le Bleu - papier; Jaune - plastiques, Tetrabriks, des Conserves ...; Rouge - le Cristal; Vert - des déchets organiques. Un container de piles usées situé à la réception.
- Grâce à notre système de qualité, on leur rappelle l'utilisation de détergents non corrosifs pour l'environnement.
- Nous proposons aidez à respecter l'environnement en utilisant les récipients destinés à cette fin dans les zones habilitées dans les blocs sanitaires et dans les zones communes.

5. CONSOMMATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Il se rappelle que les fenêtres doivent se maintenir fermées quand le chauffage ou l'air conditionné est en fonctionnement.
- Avant de quitter le logement, il faudra éteindre les lumières.
- Les serviettes de toilette se changeront tous les 3 jours et les draps se changeront une fois par semaine selon la nécessité du client, pour séjour supérieur à 7 jours avec pension alimentaires inclus.

6. ECONOMIE D'ÉLECTRICITÉ

- Il se rappelle que les fenêtres doivent se maintenir fermées quand le chauffage ou l'air conditionné est en fonctionnement.
- Avant de quitter le logement, il faudra éteindre les lumières.
- Les serviettes de toilette se changeront tous les 3 jours et les draps se changeront une fois par semaine selon la nécessité du client, pour séjour supérieur à 7 jours avec pension alimentaires inclus.
- Les mesures décrites dans ce guide sont destinées à fournir en vertu de la Politique Qualité et Environnement et le camping éco-label de l'Union européenne.



MARJAL
Costa Blanca
Eco Camping Resort ★★★★★



MARJAL
Campings & Resorts

